

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS383

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« la création d'entreprises conventionnées ou le conventionnement d'entreprises existantes »

Les mots :

« le conventionnement d'entreprises existantes ou, le cas échéant, la création d'entreprises conventionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'adossement des EBE à des structures existantes réduit leurs coûts et accélère leur développement. Il faut l'encourager.

Cette nouvelle rédaction l'exprime clairement.